



FORMATION

Optimisation des dispositifs de rémunération

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Responsable et membre du service comptabilité
- Maximum 5 personnes par entreprise

Type de formation

Présentiel

Domaine de formation

Social, fiscal et règles légales

Pré-requis

Connaissances des bases du social et de comptabilité

Lieu

A convenir avec vous

Durée

1/2 journée

Tarif

750 € HT

OBJECTIFS

- Connaître les différents dispositifs de rémunération exonérés ;
- Cerner les objectifs, avantages et limites de chaque dispositif ;
- Développer l'épargne salariale et l'intégrer dans la négociation des politiques de rémunération.

PROGRAMME

La prime de partage de la valeur (PPV)

- Les principes et avantages ;
- Les conditions d'attribution et montant ;
- Les limites d'exonérations.

L'intéressement : associer les salariés aux résultats et/ou performances de l'établissement

- Les principes et avantages ;
- Les critères quantitatifs et/ou qualitatifs de déclenchement.

Le plan d'épargne

- Les principes et avantages ;
- Le choix du plan et l'abondement.

La participation : redistribuer aux salariés une fraction des bénéfices réalisés par l'entreprise

- Les principes et avantages ;
- La méthode de calcul.



FORMATION

Optimisation des dispositifs de rémunération

Les chèques vacances, chèques cadeaux et chèques culture

- Les principes et avantages ;
- La part de contribution de l'employeur ;
- La mise en place.

L'aide aux services à la personne

- Les principes et avantages ;
- Les modalités d'utilisation du CESU par les salariés ou aide financière directe.

Les berceaux : crèches d'entreprise

- Les principes et avantages ;
- Les conditions de la mise en place.

Les titres restaurants

- Les principes et avantages ;
- Le mode de fonctionnement ;
- Les limites d'exonération.

INTERVENANTS

Camille GERIN, Juriste en droit social

Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande ;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires.

Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.